

la fibre prend la relève

DANS VOTRE RÉSIDENCE SECONDAIRE !



**LA FIBRE S'INVITE CHEZ VOUS
MÊME EN VACANCES !**

**100€
OFFERTS***

Contactez votre opérateur dès maintenant.

www.charentemaritimetreshautdebit.fr



free



SFR

Retrouvez le détail de la fermeture du réseau téléphonique fixe et ADSL sur votre territoire sur le site www.charentemaritimetreshautdebit.fr



D'ici 2030, le réseau télécom historique sera progressivement remplacé par la fibre optique, une technologie plus rapide, puissante, écoénergétique et durable, déployée sur votre territoire par **Charente-Maritime Très Haut Débit**, délégation du Service Public du Département de la **Charente-Maritime**.



N'ATTENDEZ PAS LE DERNIER MOMENT !



**100 €
remboursés !**

Pour toute souscription à une offre fibre

Du 1^{er} avril au 30 juin :

Une offre mise en place pour accompagner les occupants de résidences secondaires **dans leur transition vers la fibre optique.**

1 • Vérifiez votre éligibilité à la fibre sur www.charentemaritimetreshautdebit.fr



2 • Choisissez votre opérateur.
Sélectionnez une offre fibre adaptée à vos besoins parmi les opérateurs disponibles sur votre commune.



free



3 • Faites raccorder votre logement.

Un technicien mandaté procède à l'installation de la fibre dans votre logement.

4 • Effectuez votre demande de remboursement.
Après votre souscription, déposez votre demande en ligne : promos.lafibreprendlareleve.com/residencesecondaire



Le saviez-vous ?

- Vous pouvez conserver votre numéro de téléphone.
- Des offres adaptées à vos usages existent, y compris en téléphonie seule.



Pourquoi agir dès maintenant ?

Le réseau cuivre est amené à disparaître progressivement. Sans passage à la fibre :

- vos services de téléphonie fixe seront interrompus
- votre accès à internet ne sera plus disponible
- vos services TV via box pourront être impactés.

(*) Conditions générales : Offre de remboursement conditionnée à l'éligibilité de votre commune à cet avantage. Offre de remboursement valable pour une 1^{ère} souscription auprès du fournisseur d'accès de votre choix à un abonnement à la fibre optique FTTH. 1^{ère} souscription réalisée entre le 01/04/26 au 30/06/26 inclus. Remboursement conditionné à un raccordement à la fibre réalisé par votre fournisseur d'accès au plus tard le 31/08/26. Offre de remboursement, limitée aux 100 1^{ères} demandes, consécutives à une 1^{ère} facturation par le fournisseur d'accès choisi. Remboursement par virement bancaire de 100 € au plus tard 6 semaines après validation de votre dossier, pour toute demande complète et conforme, complétée avant le 30/09/26. Toute demande incomplète sera rejetée. Plus d'information sur <https://promos.lafibreprendlareleve.com/residencesecondaire>

Retrouvez le détail de la fermeture du réseau téléphonique fixe et ADSL sur votre territoire sur le site www.charentemaritimetreshautdebit.fr